



Textiles Artificiels et Synthétiques, la convention collective survivra-t-elle ???

La première réunion paritaire ayant pour sujet le rapprochement des branches a eu lieu le 11 octobre 2016. Cette réunion, exclusivement consacrée à un tour de table destiné à recueillir les différentes positions syndicales fut rapide.

Une simple lecture de l'article 25 de la « loi travail » a permis de mettre en évidence les carences dans certains critères. Se pose tout d'abord le problème de la faiblesse des effectifs car la branche est très en dessous du seuil initialement retenu des 5 000 salariés, puis se pose la question sur l'inexistence de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation.

Il a été décidé à l'unanimité des organisations syndicales et patronales présentes que la Convention Collective des Textiles Artificiels et Synthétiques ne devait pas disparaître et qu'il était important pour les salariés de cette branche de conserver leurs acquis et spécificités.

Partant de ce constat et pour reculer l'échéance d'au moins trois ans, la date du 15 décembre a été retenue pour amorcer une négociation sur la création de la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation.

La chambre patronale nous a fait des propositions concernant sa création et son fonctionnement :

- Adapter l'article 40 de la CCN du SFTAS aux nouvelles exigences,
- La commission serait composée de deux membres par organisation syndicale,
- Elle fonctionnerait selon les mêmes modalités de convocation et de remboursement des frais que les paritaires actuelles,
- Elle comprendrait 4 réunions annuelles dont celle consacrée aux NAO,
- Les thèmes de négociations pour 2017 seraient l'égalité H/F et la GPEC.



Après avoir débattu et argumenté les propositions patronales, bien que rejoints par d'autres organisations syndicales sur nos positions, la chambre patronale n'a eu le choix que de céder sur certains points. Ainsi Force Ouvrière a permis d'améliorer les propositions initiales ;

- L'article 40 reste en l'état et sera complété par la disposition concernant la nouvelle commission,
- Les deux membres de la commission seront intégrés dans la composition des réunions plénières habituelles, à savoir 5 par OS,
- Nous avons demandé que les frais d'hébergement et de repas des représentants des salariés aux réunions paritaires et aux commissions soient revalorisés et qu'il soit tenu compte des spécificités locales pour le nombre de jours d'absence autorisées,
- Les réunions de la commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation restent au nombre de 4, NAO comprise mais avec les mêmes prérogatives que les paritaires actuelles,
- Malgré notre opposition véhémente sur les sujets de négociation et notre revendication de négocier sur la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail des salariés avec notamment le droit à la déconnexion, la prise en compte de la réparation pour la pénibilité, nous n'avons pas réussi à ce jour à faire entendre raison à la chambre patronale et c'est donc l'égalité H/F et la GPEC qui seront traités en 2017.

Nous sommes maintenant dans l'attente d'un accord qui comporterait tous les points énumérés et qui serait ensuite transmis au ministère pour faire valoir notre opposition à une quelconque fusion de Branche.

La prochaine réunion est prévue dans la deuxième quinzaine de février et sera consacrée à la NAO de Branche.

Le syndicat Force Ouvrière restera vigilant et ne signera un accord portant sur la création de cette commission qu'à condition que les engagements pris par la chambre patronale soient respectés.

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>